Claude Mabille relaxé, retour en force de "Stop ravages"

Le tribunal de police de Digne a relaxé hier M. Mabille, poursuivi pour affichage illégal à St-Vincent-sur-Jabron. L'association repart de plus belle à l'attaque des cochongliers

ls étaient une quinzaine hier, à avoir accompagné Claude Mabille, agriculteur dans la vallée du Jabron et président de l'association "Stop Ravages", au tribunal de police de Digne-les-Bains pour prendre connaissance du jugement, après la plainte déposée par M.Bouchet, maire de St-Vincent sur Jabron pour "affichage illégal". Le délibéré a été prononcé en tout début de séance, et Claude Mabille a été relaxé. L'objet du litige : les affiches blanches et rouge apposées sur des containers poubelles par les membres de l'asso-

Ordres de tirs particuliers

Il faut bien sûr faire une acmande légale pour obtenir cette mesure qui reste exceptionnelle. Les tirs sont pratiqués par au moins trois individus, l'un étant charge uniquement de surveiller pour assurer la sécurité aux personnes, le tireur devant être habitué au maniement des armes à feu et ne tirer qu'à vue.

Depuis que cette mesure a été prise, une quinzaine d'ordres de tirs ont été donnés.

ciation qui lutte contre les ravages occasionnés aux cultures par les "cochongliers" (cf. La Provence du 5 mai). La petite troupe d'exploitants agricoles ne s'est pas contentée de tracter devant le tribunal d'instance : après une pause-photo de-



Membres de l'association et sympáthisants ont distribué des tracts hier après-midi au centre ville avant d'être reçus par Jean-Marc Pringault, directeur départemental de l'agriculture.

vant le siège de la fédération départementale de la chasse, les preux chevaliers qui entendent bouter le cochonglier hors du département se sont rendus à la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, où ils ont été reçus par le directeur Jean-Marc Pringault.

Entretien avec le directeur de la DDA

Il s'agissait de savoir si des mesures supplémentaires étaient envisagées par l'administration pour enrayer le fléau, "Priorité est bien sûr

donnée à l'agriculture dans ce problème, mais nous agissons dans le cadre légal a rappelé le représentant de l'Etat. Il est vrai qu'en prenant ces mesures, nous avons cette année innové, et il semble que nous soyons les seuls en France. Elles seront donc poursuivies dans les semaines qui viennent : appel aux lieutenants de Youveterie, battues administratives, ordres de tirs particuliers." a-t-il assuré avant de préciser que l'ouverture de la chasse au sanglier serait sans doute anticipée cette année encore. Le président de "Stop ravages" est allé plus loin en demandant si des renforts d'autres départements ou le piégeage étaient envisageables, ce à quoi M. Pringault lui a répondu par l'affirmative. Claude Mabille a enfin évoqué les résidus de poison trouvés dans le foie de certaines bêtes dans la Drôme : "Peut-on savoir ce qu'il en est dans le 04 ?" Une réunion avec les services vétérinaires devrait avoir lieu, d'autant qu'on signale maintenant à Thoard des fourrages infestés par des excréments de sangliers.

Cathy VERSINI

Sácuritá